



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-HUITIÈME SESSION

ÉVALUATION DES CAPACITÉS PHYTOSANITAIRES: INFORMATIONS ACTUALISÉES POUR LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA CMP ET ACTIVITÉS QUI SERONT MENÉES EN 2024

POINT 14.4 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

1. Contexte

- [1] L'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) est un processus conçu en plusieurs phases, qui offre un large éventail d'avantages afin d'aider les pays à évaluer leurs capacités phytosanitaires. En collaboration avec le secrétariat de la CIPV, l'Équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «Comité») chargée de l'ECP¹ continue d'avancer sur les points de la stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires auxquels le Comité attache une importance prioritaire. La stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030² a été adoptée par le Comité et notée par la CMP.
- [2] Ce document expose les réalisations liées aux ECP entreprises par le secrétariat de la CIPV en 2023. Ces réalisations sont présentées selon les principaux résultats énumérés dans la stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030:
- Les parties contractantes, les donateurs et les organismes de développement connaissent l'ECP et comprennent les avantages qui découlent de son application.
 - Un financement durable à long terme est en place pour assurer l'administration et le maintien de l'ECP, et des ressources sont mobilisées à l'appui de l'ECP.
 - Le logiciel et la plateforme ECP sont fiables, efficaces et faciles à utiliser.
 - L'outil ECP est régulièrement révisé et mis à jour et, le cas échéant, complété par de nouveaux modules et outils de planification stratégique si cela est nécessaire pour faire avancer la mission de la CIPV (par exemple, module environnemental, outil de suivi de la mise en œuvre).
 - L'application des ECP est facilitée par la présence d'un solide réseau d'expertise en matière phytosanitaire.
 - Le cadre de suivi et d'évaluation est utilisé pour analyser, mesurer et communiquer les résultats de l'application des ECP.

2. Les ECP récemment mises en œuvre dans les pays

2.1 Les ECP dans les pays de l'Union africaine

- [3] Le secrétariat de la CIPV est en train de mettre en œuvre le volet phytosanitaire du projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan

¹ Liste des membres du l'Équipe du Comité chargée de l'ECP: <https://www.ippc.int/fr/publications/91988/>.

² Stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030:
<https://www.ippc.int/fr/publications/87701/>.

phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC)³, financé par l'Union européenne. Cette activité comprend la réalisation d'ECP dans neuf pays de l'Union africaine: Maurice, Djibouti, Eswatini, Kenya, Malawi, Seychelles, Rwanda, Zambie et Zimbabwe. Le partenariat noué par le secrétariat de la CIPV avec les organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) et les bureaux nationaux de la FAO a permis d'accélérer la mise en œuvre de ces ECP.

- [4] Huit des neuf ECP ont été validées, ce qui signifie que chacun de ces pays est maintenant doté d'une stratégie de développement des capacités phytosanitaires, d'un plan de travail et d'un budget pour mener à bien les activités préconisées par le processus ECP. Par ailleurs, sept des neuf pays ont commencé à examiner différents aspects de leur législation sur la santé des végétaux, en utilisant le module 2 de l'ECP (Législation phytosanitaire nationale) pour analyser leurs dispositions juridiques en vigueur. Une fois réalisées, ces activités contribueront à améliorer et renforcer les systèmes phytosanitaires nationaux.
- [5] Le projet ayant donné de bons résultats, il sera étendu à deux pays supplémentaires de l'Union africaine en 2024. L'Ouganda et l'Égypte ont demandé à faire l'objet d'une ECP au secrétariat de la CIPV, et les travaux préparatoires sont en cours. Cette mise à jour a été rédigée en décembre 2022.
- [6] Conformément au résultat principal 5 de la stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030, le lancement des activités ECP dans les neuf pays de l'Union africaine a été précédé d'une formation de facilitateurs ECP, qui a eu lieu en novembre 2022. L'engagement de confidentialité concernant l'ECP a été souscrit, et la procédure prévue pour délivrer leur pleine certification aux facilitateurs et formateurs ainsi formés sera appliquée en 2024. Une fois les certifications délivrées, un cadre de formateurs et de nouveaux facilitateurs ECP sera établi pour enrichir le vivier de compétences et faciliter l'application des ECP.

Autres ECP

- [7] L'ECP de l'Ouzbékistan, qui est financée par l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international (USAID) et la Banque asiatique de développement, a été validée en avril 2023. L'ECP du Sénégal, qui s'inscrit dans le cadre du projet de la CIPV «Certification électronique ePhyto et évaluations des capacités phytosanitaires de la CIPV» (GCP/GLO/1034/GER-F), a été validée en août 2023. La mission de validation de l'ECP du Cambodge a eu lieu en septembre dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine (GCP/INT/291/CPR)⁴.
- [8] On trouvera à l'appendice 1 un tableau récapitulatif de l'état d'avancement des différentes ECP en 2023.
- [9] L'Éthiopie, le Mali et la République bolivarienne du Venezuela ont exprimé leur souhait de faire l'objet d'une ECP, et des discussions sont en cours pour la réalisation d'ECP dans six pays des Balkans occidentaux. Lors des ateliers régionaux annuels 2023 de la CIPV, les participants ont manifesté un vif intérêt pour les ECP. Une ECP devrait également être menée aux Philippines.

3. Les pays, les donateurs et les organismes de développement connaissent l'ECP et comprennent les avantages qui découlent de son application.

- [10] En 2023, l'équipe chargée de la communication sur l'ECP et la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments ont fait preuve d'une collaboration remarquable dans le cadre du projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC). La FAO et la CIPV ont mis en ligne plusieurs articles et entretiens traitant de la composante phytosanitaire du projet GCP/GLO/949/CE sur le site web du Portail phytosanitaire international (PPI) et la page web de la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité

³ Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/strengthening-food-control-and-phytosanitary-capacities-and-governance/>.

⁴ Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine (GCP/INT/291/CPR): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/fao-china-project/>.

sanitaire des aliments de la FAO. Ces activités de communication peuvent inspirer un large public en portant à leur connaissance les succès rencontrés en matière d'ECP. Les ECP menées, entre autres, à Sainte-Lucie, au Népal, à Sri Lanka, au Cambodge et à Maurice sont des exemples éclatants de ce qu'il est possible d'accomplir avec dévouement et travail acharné. Voici quelques exemples de succès parmi les plus inspirants:

- [How Saint Lucia's PCE put data collection at the heart of plant health](#) («Comment, à Sainte-Lucie, l'ECP a fait de la collecte de données un élément clé de la santé des végétaux»), publié le 26 juillet 2022,
- [How PCE helps boost Nepal's access to export markets](#) («Comment l'ECP contribue à améliorer l'accès du Népal aux marchés d'exportation»), publié le 14 octobre 2022,
- [Sri Lanka et le Cambodge améliorent leurs capacités phytosanitaires grâce à la coopération Sud-Sud](#) et
- [Maurice achève l'évaluation de son système phytosanitaire national](#), publiés le 30 novembre 2023.

[11] Le secrétariat de la CIPV n'a pas ménagé ses efforts pour faire connaître les réalisations et les avantages liés aux ECP au travers de différents canaux et manifestations. Entre autres exemples notables, le 7 juin 2023, à l'occasion de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, le Secrétariat a participé à une table ronde sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé des végétaux dans 11 pays d'Afrique. Ce projet est prometteur et devrait bénéficier à un grand nombre de personnes. Par ailleurs, le secrétariat s'est joint au webinaire hybride organisé par le Bureau de la FAO à Genève le 24 novembre 2023 sur le thème «L'initiative 'Une seule santé' et la santé des végétaux: Renforcer les systèmes phytosanitaires dans le monde»⁵. Ce webinaire a été couronné de succès, avec plus de 200 inscriptions et plus de 100 participants en ligne.

[12] Le secrétariat de la CIPV a collaboré avec les ONPV et les représentations nationales de la FAO dans huit pays ayant bénéficié du projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC), financé par l'UE. Ce partenariat a apporté un soutien déterminant aux activités de communication sur les ECP, contribuant notamment à la publication de communiqués de presse sur les ECP validées dans ces pays. Les organes de presse nationaux ont ainsi publié plus de 10 articles à ce sujet, et les comptes des ONPV, de la FAO et de la CIPV sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) ont également rendu compte de ces efforts.

4. Le logiciel et la plateforme ECP sont fiables, efficaces et faciles à utiliser.

[13] Lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique qui s'est tenue en octobre 2023, le secrétariat de la CIPV a présenté les étapes à suivre pour engager le processus ECP. Les pays qui souhaitent réaliser une ECP ont le choix entre trois options, qui diffèrent par le niveau de participation du secrétariat de la CIPV et des facilitateurs ECP, comme l'indique le tableau ci-dessous:

Soutien «bronze»:	La première option permet aux pays d'entreprendre le processus ECP en toute autonomie, sans aucun aide du secrétariat de la CIPV ou d'un facilitateur ECP.
Soutien «argent»:	La seconde option permet aux pays de choisir un facilitateur ECP dans la liste de facilitateurs établie et mise à jour par le secrétariat de la CIPV. Le secrétariat aide le pays à prendre contact avec le facilitateur ECP choisi, mais le pays conserve l'entière responsabilité de la coordination avec le facilitateur et de l'accord à trouver sur les modalités contractuelles.
Soutien «or»:	La troisième option suppose un engagement total du secrétariat de la CIPV, qui fournit un accompagnement pendant toute la durée du processus ECP, depuis le recrutement du facilitateur jusqu'à la validation de l'ECP.

⁵ Webinaire de la FAO: «L'initiative 'Une seule santé' et la santé des végétaux: Renforcer les systèmes phytosanitaires dans le monde»: <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-secretariat-to-moderate-fao-webinar-on-role-of-plant-health-in-one-health/>.

4.1 Étude théorique sur l'ECP

- [14] Lors de la réunion tenue par le Comité en novembre 2021, il a été décidé d'utiliser certains des fonds alloués par le Bureau de la CMP pour réaliser une étude théorique sur l'amélioration de l'ECP, en particulier les aspects touchant à la confidentialité. Par ailleurs, au cours de sa réunion d'octobre 2021, le Groupe de la planification stratégique s'est déclaré d'avis que l'étude devrait tenir compte de l'accessibilité et de la flexibilité du processus ECP. Cette décision a été entérinée dans le cadre des discussions menées à la 16^e session de la CMP en 2022. À sa réunion de 2021, le Comité a décidé d'attendre que le rapport du projet 401 du STDF soit publié pour mettre à jour la stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires. Les membres ont jugé qu'il valait mieux commencer par réaliser l'étude théorique, et approuver la stratégie une fois les résultats de l'étude examinés.
- [15] Le Comité a approuvé le cadre de référence de l'étude théorique sur l'ECP par décision électronique. Le secrétariat a lancé un appel à candidatures de prestataires de services en janvier et mars 2023 et, après une instruction approfondie, le marché a été attribué à Gelder, Gingras & Associates. Les travaux ont commencé par une réunion de lancement, tenue le 18 septembre 2023, et sont actuellement au stade de la synthèse des données. L'étude théorique couvrira un large spectre, examinant les besoins de son public cible (les ONPV), les difficultés et les succès rencontrés avec les modules, outils et processus ECP actuels, ainsi que les points de vue des intervenants concernant l'impartialité, la flexibilité, la transparence, l'accessibilité et la confidentialité de l'outil ECP. Sur le plan méthodologique, l'étude s'appuiera sur une enquête préliminaire, suivie d'entretiens auprès de 16 personnes appartenant à différentes catégories de publics, à savoir les ONPV ayant déjà réalisé une ECP, les facilitateurs ECP, les ONPV n'ayant pas réalisé d'ECP et les donateurs. Les résultats de l'étude théorique sur l'ECP devraient être publiés en mars 2024.

4.2 Conditions générales de l'ECP

- [16] Au cours des trois dernières années, la question du libre accès au système ECP en ligne et de sa propriété a été évoquée aussi bien durant les réunions du Groupe de la planification stratégique que dans celles du Comité. À la réunion d'octobre 2013 du Groupe de la planification stratégique, le secrétariat a précisé que la CIMP avait adopté, à sa troisième session (2001), une recommandation demandant que le niveau de confidentialité des résultats d'ECP soit conforme au souhait du pays et que le secrétariat assure la gestion et la mise à jour de l'ECP (ou prenne des dispositions adéquates pour gérer et mettre à jour l'ECP). Pour faire davantage de clarté et aider à mieux comprendre la propriété et la gestion de l'ECP, le secrétariat de la CIPV a consulté diverses unités de la FAO (questions juridiques, droits d'auteur et protection des données), qui ont toutes précisé que l'ECP était la propriété de la FAO, raison pour laquelle les conditions générales la concernant devaient être définies conformément aux règles de l'Organisation.
- [17] Un modèle de conditions générales a été élaboré par l'unité des droits d'auteur puis complété et commenté par les unités des droits d'auteur et de la protection des données, à qui il incombait de rédiger le document. Ces conditions générales seront diffusées auprès de tous les utilisateurs de l'ECP, qui devront les approuver. Les conditions générales de l'ECP ont été présentées à l'Équipe du Comité chargée de l'ECP et au Bureau. Le document a été commenté par l'Équipe du Comité chargée de l'ECP. Une fois approuvées par les unités compétentes de la FAO, les conditions générales de l'ECP seront communiquées au Bureau, puis notée par la CMP.

5. Financement durable à long terme de l'ECP

- [18] Lors de la réunion de novembre de l'Équipe du Comité chargée de l'ECP, les membres ont fait observer que les ECP étaient financées sur projets et que la FAO ne disposait pas d'un budget spécifique pour assurer le maintien du processus et de son outil. Il a été suggéré que ce point soit abordé dans la stratégie de mobilisation des ressources de la CIPV. L'Équipe du Comité chargée de l'ECP discutera des autres options envisageables en 2024.
- [19] La CMP est invitée à:
- 1) *Prendre note* des réalisations de l'année 2023, qui sont alignées sur les principaux résultats figurant dans la stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030.

- 2) *Prendre note* des progrès accomplis concernant l'étude théorique sur l'ECP.
- 3) *Prendre note* des progrès accomplis dans l'élaboration des conditions générales de l'ECP.
- 4) *Noter* que, dans un contexte marqué par l'augmentation constante des demandes de réalisation d'ECP adressées par les pays et la nécessité d'améliorer le processus et l'outil ECP, le secrétariat ne dispose d'aucun financement durable pour cette activité.

Appendice 1. Informations actualisées sur les ECP

Pays	Source de financement (projet)	État d'avancement	Dispositions prises vis-à-vis du facilitateur	Facilitateur
Ouzbékistan	USAID et BASD (Banque asiatique de développement)	Validée en avril 2023	L'ONPV a engagé le facilitateur	Ringolds Arnitis
Cambodge	Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine	Validée en septembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Camilo Beltrán Montoya
Sénégal	GCP/GLO/1034/GER-F: Certification électronique ePhyto et évaluations des capacités phytosanitaires de la CIPV	Validée en août 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Descartes Koumba
Djibouti	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Validée en septembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Lucien K. Kouame Mekki Chouibani
Eswatini	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Validée en novembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Namho Mudada Francisco Gutierrez
Kenya	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Validée en novembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Camilo Beltrán Montoya Fitzroy White
Malawi	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Validée en novembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Barbara Peterson Ringolds Arnitis
Maurice	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits	Validée en août 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Juan Rull Fitzroy White

	alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE			
Rwanda	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Validée en novembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Brenda Mweemba Mekki Chouibani
Seychelles	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Validée en novembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Camilo Beltrán Montoya Fitzroy White
Zambie	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Validée en décembre 2023	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Isaac Macharia Francisco Gutierrez
Zimbabwe	Projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'UE	Doit être validée en février 2024	Facilitateur mis à disposition par le secrétariat	Justina Chivanga Ringolds Arnitis